

# MÉMOIRE VIVANTE



## Bulletin de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Trimestriel N° 53 Juin 2007 2,50 €  
(Ce numéro aurait dû paraître en mars 2007)

### SOMMAIRE

Dossier spécial Tsiganes . . . . .	1	Communiqué de la Fondation . . . . .	15
Sources documentaires et bibliographiques . . . . .	15	Campagne de souscription . . . . .	16

**Avis à nos abonnés :** le numéro d'abonné figure sur la bande adresse au-dessus du nom du destinataire. Les lettres indiquent le pays de destination, et **les deux chiffres** qui suivent, **la dernière année couverte par l'abonnement** (exemple : FR06 signifie « France », échéance de l'abonnement en cours fin 2006). Merci donc aux abonnés qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir se mettre à jour. Il est expressément demandé de rédiger les chèques à l'ordre de *Fondation pour la Mémoire de la Déportation et non pas* de Mémoire Vivante.

## DOSSIER SPÉCIAL TSIGANES

### Les Tsiganes d'Europe : origine et répartition

Les sources et les documents manquent pour établir avec certitude l'origine des Tsiganes et l'époque de leurs migrations vers l'Europe.

Il est néanmoins admis que le peuple tsigane est originaire du nord de l'Inde où il formait un ensemble de tribus nomades à l'écart du système des castes. Le nom « Rom » sous lequel certains Tsiganes de l'est et du centre de l'Europe se désignent aujourd'hui dérive du mot hindi « dom » qui signifie nomade.

Les textes les plus anciens évoquant les Tsiganes sont persans et arabes et datent du X<sup>e</sup> siècle. Ces derniers situent leur arrivée au Proche Orient au V<sup>e</sup> siècle. Selon le *Journal of the Gypsy Lore Society* de Liverpool, il existe des preuves linguistiques que les Tsiganes d'Europe ont quitté

l'Inde vers le X<sup>e</sup> siècle et se sont répandus progressivement en Europe orientale jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle en passant par le Moyen Orient. Du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles, ils se déplacent par petits groupes familiaux à travers la Grèce et les Balkans.

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, de la Péninsule ibérique à la Suède, ils sont le plus souvent sédentarisés et vivent en petites communautés. Ils sont notamment spécialisés dans le travail des métaux ou dans la vannerie. D'autres groupes, à l'inverse, se déplacent en famille, vivent d'aumône, prédisent l'avenir ou effectuent de petits travaux artisanaux.

Durant ces premiers siècles de présence, les persécutions sont plutôt rares. Au contraire, leur réputation de musiciens, de danseurs, de diseurs de bonne aventure est source d'animation dans les bourgs et les villages.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Tsiganes sont plusieurs milliers à parcourir l'Europe en petits groupes.



ÉTABLISSEMENT RECONNNU D'UTILITÉ PUBLIQUE (DÉCRET DU 17 OCTOBRE 1990)  
PLACÉ SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

30, boulevard des Invalides – 75007 Paris – Tél. 01 47 05 81 50 – Télécopie 01 47 05 89 50

INTERNET : <http://www.fmd.asso.fr> – Email : [contactfmd@fmd.asso.fr](mailto:contactfmd@fmd.asso.fr)

## Tsiganes, Gitans, Roms, Gens du voyage...

Il n'est pas toujours aisés d'utiliser le bon terme car les Tsiganes forment une société éclatée qui se déplace aux quatre coins de l'Europe, s'installent provisoirement ou définitivement et souvent s'ignorent. Aucun terme n'est ainsi pleinement satisfaisant puisque tous sont utilisés par une partie au moins de ceux qui se revendiquent comme tels.

En France, beaucoup utilisent pour se désigner le terme de « Voyageurs » et refusent catégoriquement celui de « Rom ». Pourtant, à Auschwitz, l'exposition permanente sur l'extermination des Tsiganes a été coordonnée par le Centre culturel « **Sinti et Rom** » (Sinti und Roma) d'Allemagne qui les désignent ainsi. Toutes les associations d'Europe centrale et de l'est se désignent aussi comme « Roms » que l'on peut aussi écrire « Rroms ». En France, ce terme a parfois une connotation péjorative et s'est transformé en « romanichels ». En Grande-Bretagne, les Tsiganes se revendiquent comme « Romanichels ». Aussi, le législateur français a-t-il choisi l'appellation neutre de « **Gens du voyage** » qui est apparue pour la première fois dans deux circulaires administratives en 1972 et 1978.

Il existe en fait trois grands groupes de Tsiganes : les Manouches, les Gitans et les Roms.

– Les **Manouches**, du mot « Manus » signifiant homme, sont les Tsiganes installés dans le nord de l'Europe. En France, ils sont installés depuis longtemps en région parisienne, dans l'ouest et dans le nord. Beaucoup de Manouches sont sédentarisés ou alternent avec des périodes de voyage.

– Les **Gitans** tiennent l'origine de leur nom du temps où l'on qualifiait les Tsiganes d'« Égyptiens » car eux-mêmes disaient avoir été chassés d'Égypte. La contraction de ce terme a donné en anglais « *Gypsies* », en espagnol « *Gitanos* » et en français « Gitans ». Ils sont aujourd'hui installés dans le sud de la France, en Espagne et au Portugal.

– Les **Roms**, comme nous l'avons déjà dit, sont originaires du centre et de l'est de l'Europe. Certaines associations œuvrant pour la défense des droits des Tsiganes dans un cadre européen, comme « La voix des Rroms », préfèrent ce terme.

Nous avons choisi d'utiliser le terme Tsigane qui revient aux sources du mot tiré du grec « *atzigani* », secte « hérétique », capable de lire l'avenir. Ce terme est aussi celui retenu par les principaux historiens français et étrangers de l'histoire des Tsiganes<sup>1</sup>. De même, la principale revue française traitant de cette communauté s'intitule *Revue d'Etudes Tsiganes*. Mais il convient de rejeter la traduction littérale en allemand, utilisée par les nazis, « *Zigeuner* », qui passe pour une insulte.

## Le racisme anti-tsigan : des origines, en Europe et en Allemagne, à l'avènement du nazisme

L'histoire des Tsiganes en Europe est jalonnée de persécution aux quatre coins de l'Europe. Pourtant au Moyen Âge, ces familles qui semblent avoir survécu de nulle part, souvent à la peau sombre, suscitent plus de curiosité que d'animosité. Mais à partir de la Renaissance, au XVI<sup>e</sup> siècle, un racisme anti tsigane commence à se développer, à cause de la couleur de leur peau. Ce rejet, le plus souvent impulsé par les Églises, va se renforcer au cours des siècles suivants pour atteindre son apogée pendant la Seconde Guerre mondiale.

Historiquement, l'hostilité des Européens s'est appuyée sur trois préjugés :

– **Incompréhension de la langue** des premiers Tsiganes, le Romani. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que les linguistes l'ont rattachée aux langues indo-européennes.

– **L'absence d'origine connue**. Ils étaient d'autant plus suspects qu'ils venaient de l'est de l'Europe sous domination turque.

– **Leur absence apparente de religion**. Ils ne sont considérés ni comme chrétiens, ni comme musulmans en Turquie ou en Albanie.

Même lorsqu'ils s'affirment convertis au christianisme, les Églises d'Europe les rejettent. En Hollande, l'appellation de « *Idoine* » (païens) leur reste accolée pendant des siècles. En Suède, l'archevêque Petri décrète en 1560 : « *Le prêtre ne s'occupera pas des Gitans, il ne procèdera pas à leurs obsèques, il ne baptisera pas leurs enfants* ». Cet ordre n'est pas isolé et reflète l'attitude des autorités religieuses dans toute l'Europe.

Si les Églises sont souvent en pointe dans le rejet des Tsiganes c'est parce que ces derniers leur font aussi de la concurrence. Les populations sont en effet séduites par leur art divinatoire et leur façon de pratiquer la magie. Aussi, les Églises propagèrent des légendes sur leur anti christianisme. Pour les Espagnols, ils ont volé les langes de Jésus. Pour les Grecs et les Irlandais, ils ont planté le dernier clou sur la Croix, prenant ainsi une part de responsabilité dans la mort du Christ. Le point commun à ces récits, transmis siècle après siècle dans toute l'Europe, est d'installer durablement l'idée que le peuple tsigane porte collectivement le fardeau d'une malédiction affreuse.

À partir de ces terribles fondements religieux, toutes sortes de légendes peuvent se propager. Ainsi, bien qu'arrivés après la Peste noire en Europe de l'ouest, ils sont accusés de propager la crasse et les épidémies, de choléra notamment. Une croyance populaire les présente aussi comme des voleurs d'enfants.

Les Tsiganes sont ainsi progressivement traqués et bannis un peu partout en Europe. En 1554, en Angleterre, le seul fait d'être tsigane est puni de mort. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils sont considérés comme éternellement suspects et une multitude de lois permet de les battre, de les marquer au fer rouge, de les pendre ou de les envoyer aux galères. Leur « statut » fut longtemps celui de non-citoyen ou de non-sujet, protégés par aucune loi. Le *Journal of the Gypsy Lore Society* (tome XII, p. 50) relève des affichages massifs dans les lieux publics des États d'Allemagne qui offraient une

1. Henriette Asséo, Marie-Christine Hubert, Guenter Lewy, Denis Peschanski, Franck Sparing.



*Arrêt du Parlement de Provence, du 14 août 1614, menaçant les « Égyptiens » des Galères pour les hommes et du fouet pour les femmes.*  
(Archives départementales des Bouches-du-Rhône)

récompense à quiconque livrerait un gitan mort ou vif. Cette même source précise aussi qu'entre 1416 et 1774, les États allemands ont créé 148 lois concernant la répression contre les Tsiganes.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, toujours en Allemagne, la question tsigane est traitée à la fois par les pouvoirs publics qui continuent de les considérer comme un fléau, et par les théoriciens de la « race » qui s'interrogent sur leur appartenance ou non au groupe de population indo-européenne et surtout à la nation allemande. Ils sont d'autant plus inquiets que les Tsiganes allemands, eux, se considèrent comme des Allemands et sont majoritairement sédentarisés. Pourtant, malgré ces évidences, dans les années 1870, ils sont toujours considérés en Allemagne comme des étrangers et comme des nomades. D'après Marie-Christine Hubert (voir bibliographie), la lutte contre « l'infestation tsigane » ou le « fléau tsigane » (*Zigeunerplage*) selon les termes officiels, contribuèrent non seulement à l'unité politique et policière du nouvel empire mais aussi à affirmer l'identité du peuple allemand, uni dans la stigmatisation.

En mars 1899, un service de renseignement chargé du recensement et de la surveillance de tous les Tsiganes allemands, la « Centrale tsigane », est créé à la direction de la police à Munich.

Sous la République de Weimar, entre 1919 et 1932, les Tsiganes peuvent être pourchassés et sanctionnés non pas pour des actes qu'ils ont commis mais pour des actes qu'ils sont « susceptibles » de commettre. Cette justice allemande par anticipation sanctionne désormais non plus en fonction de lois mais en fonction de l'appartenance raciale.

En octobre 1938, la « *Centrale tsigane* », qui s'appelle désormais « *l'Office central pour la lutte contre le danger tsigane* », est rattachée à la police criminelle du Reich à Berlin et compte 33 524 fiches, soit 80 à 90 % de la population tsigane.

**En France**, l'approche de la question tsigane fut différente de celle de l'Allemagne. Malgré la persistance d'un rejet séculaire, réactivé dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée de Tsiganes venus d'Europe orientale et que l'on soupçonne d'être des espions à la solde de l'Allemagne, la France tente de trouver des réponses juridiques pour les contrôler et surveiller leurs déplacements. La difficulté provient de leur manque de papiers d'identité et souvent de nationalité, ce qui empêche de les expulser. Il est aussi impossible de les assimiler à des vagabonds car ils exercent des métiers et ont toujours de l'argent sur eux.

Le 20 mars 1895, le gouvernement décide que « tous les nomades, vagabonds, bohémiens » seraient cernés et recensés par la gendarmerie, partout en France. On dénombre alors plus de 400 000 individus, dont de nombreux marchands ambulants et forains, sillonnant les routes de France. 25 000 Tsiganes en roulettes sont recensés.

En 1897, une commission parlementaire recommande de les obliger à détenir une pièce d'identité délivrée par les préfets dans chaque département.

**Le 16 juillet 1912**, le Parlement crée une loi sur l'exercice des professions ambulantes. Cette réglementation de la circulation des nomades va rester en vigueur près de 60 ans. Elle classe les ambulants en trois catégories : les



*Carnets anthropométriques d'identité de Marie-Thérèse Bauer et de Jean-Louis Bauer (6 ans). (Document fourni par Jean Louis Bauer)*

marchands ambulants, les forains et les nomades, terme désormais utilisé dans l'administration pour désigner les Tsiganes. La loi précise que chaque nomade devra être pourvu d'un *carnet anthropométrique d'identité* à présenter au commissariat ou à la gendarmerie de la commune où il veut séjourner. Sur ce carnet doivent être portés la taille, la taille du buste, l'envergure, la longueur et la largeur de la tête, la longueur de l'oreille droite, la longueur des doigts médius et auriculaire gauche, celle de la coudée gauche, la couleur des yeux, les empreintes digitales de tous les doigts et deux photos (de profil et de face). En 1939, la grande majorité des Tsiganes est pourvue du carnet anthropométrique. À ce jour, il est difficile d'avancer un chiffre, d'autant que le fichier central du ministère de l'intérieur reste introuvable.

## La persécution des Tsiganes dans l'Allemagne nazie à partir de 1933

Les Nazis poursuivirent et accentuèrent le travail législatif anti tsigane en vigueur depuis plusieurs siècles mais surtout depuis Bismarck. Ils assimilent les sédentaires, majoritaires, à des asociaux et développent une théorie raciale sur les Tsiganes. Avec les lois de Nuremberg en 1935, ces derniers sont exclus de la « *Volksgemeinschaft* », c'est-à-dire de la Communauté du peuple. Comme pour les Juifs, le fait qu'ils soient allemands et vivent au même endroit depuis des générations ne compte pas. Ils perdent le droit de vote et les enfants sont exclus de l'école ou regroupés dans une seule classe. À un degré moindre que pour les Juifs, ils sont aussi victimes des thèses de « l'hygiène raciale » qui implique de favoriser une sélection démographique qualitative pour la « régénérescence » de la « race » allemande. Pour développer cette théorie, l'État nazi s'appuie sur les chercheurs, les médecins, les ethnologues, toute une élite scientifique qui se fourvoie dans une « science de la séparation » destinée à sauver le sang allemand du métissage. Les Tsiganes sont désormais attaqués sur deux fronts : socialement, ils sont considérés comme asociaux à cause de leur mode de vie et racialement, ils sont étrangers à la sphère européenne. Pourtant, malgré le statut de « criminel asocial » ou de « dégénéré racial », il n'est pas toujours facile pour les nazis de classer les Tsiganes. Henriette Asséo précise : « *On passa d'une*

*expertise génétique généalogique et policière à une expertise fondée sur la génétique appliquée. Ce choix devait ouvrir un champ terrible d'expérimentations aux médecins du Troisième Reich* ». Cette tâche est confiée en 1936 au « Centre de recherche en hygiène raciale et biologie des populations » dirigée par le docteur Robert Ritter et dépendant du ministère de l'intérieur. Ritter est assisté d'Eva Justin qui publie, en 1943, une thèse de doctorat sur l'enfance tsigane, dans laquelle elle affirme que « *tous les efforts éducatifs étaient inutiles et que la descendance tsigane était très dangereuse pour la pureté du sang allemand* ».



Photos d'yeux, de mains et de nez de Tsiganes effectuées par le « Centre de recherches en hygiène raciale ». (Photos : musée d'Auschwitz)

Le 8 décembre 1938, le « **Décret pour la lutte préventive contre le fléau tsigane** » prévoit le recensement et le classement en catégorie de tous les Tsiganes allemands.

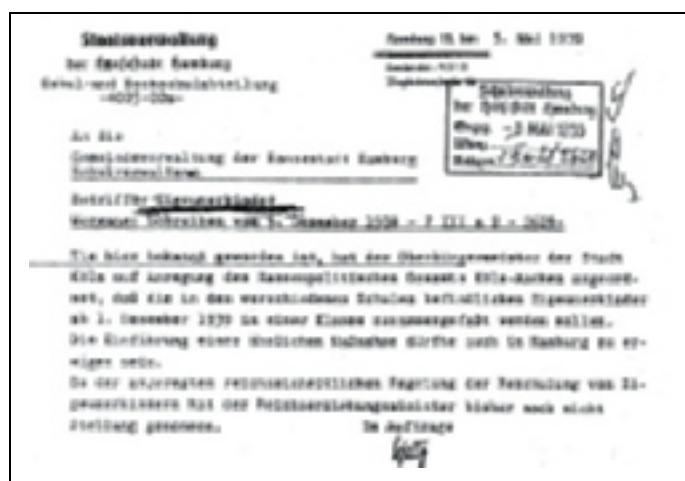
En août 1941, le docteur Ritter crée la classification suivante, synthétisée par Marie-Christine Hubert (voir bibliographie) :

- « Z » (*Zigeuner*) : Tsigane : pur sang tsigane.
- « ZM + ZM + » (*Zigeunermischling*) : métissé mais au sang tsigane prédominant.
- « ZM » (*Zigeunermischling*) : moitié Tsigane, moitié Allemand. Cette catégorie se subdivise aussi en :

- « ZM de premier degré » : un parent est un pur Tsigane et l'autre est un Allemand.
- « ZM de deuxième degré » : un parent est ZM de premier degré, l'autre allemand.
- « ZM- » : métissé mais à sang allemand prédominant.
- « NZ » (*Nicht-Zigeuner*) : Non-Tsigane. Personne à considérer comme allemande.

Le plus souvent, les autorités parlent de Tsiganes de race pure ou métissée. En fait, hormis les Tsiganes de « race pure » relativement peu nombreux, tous sont métissés puisqu'il suffit de deux aïeuls sur seize (cinq générations) pour être considéré comme Tsigane.

Le docteur Ritter conclut ses travaux en affirmant que les Tsiganes n'appartiennent pas à la « Communauté du peuple », ce qui justifie entre autres que l'on stérilise les femmes tsiganes. Toujours pour les empêcher de se



Directive du maire de Cologne ordonnant « le regroupement des enfants tsiganes des écoles de la ville dans une seule classe à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1939 ».

reproduire, les autorités s'appuient sur deux des lois de Nuremberg, en 1935, en les étendant aux Tsiganes. Ces lois visent à empêcher une union entre « personnes de sang allemand » et « membres de races étrangères » mais aussi entre « inférieurs » entre eux.

Pour renforcer ce dispositif, l'État instaure aussi en 1936 un « permis de mariage » mais qui n'est pas exclusivement destiné aux Tsiganes.

## L'internement des Tsiganes en Allemagne

Le 18 mars 1933, une convention pour la « lutte contre le fléau tsigane » étend dans tout le Reich les mesures anti-tsiganes de chaque Land. L'objectif principal de ces dispositions est de fixer la population tsigane dans des camps, à la périphérie des villes afin de les empêcher de se déplacer, alors qu'une majorité est déjà sédentarisée, et de les isoler du reste de la population. Un premier camp est ouvert à Cologne en avril 1935. Le terrain est clos par des barbelés et l'entrée du camp est gardée par un SS qui contrôle les sorties. En mars 1937, 500 personnes y sont internées. En juillet 1936, à Berlin, 600 Tsiganes sont internés dans un camp à la périphérie de la ville en raison des jeux Olympiques. La plupart des grandes villes allemandes créent, elles, des camps d'internement soumis à un régime de semi liberté.

## Himmler et les Tsiganes de « race pure »

Le 27 avril 1940, le *Reichsführer SS* Heinrich Himmler, chef de la sécurité du Reich et du système concentrationnaire nazi, ordonne de déporter les 2500 premiers Tsiganes allemands vers le Gouvernement général de Pologne. Les transports ont lieu du 21 au 26 mai 1940. Il ne s'agit pas encore d'une déportation à des fins d'extermination. En octobre de la même année, Himmler déclare qu'il n'y aurait plus de déportation de Tsiganes jusqu'à nouvel ordre à cause du manque de trains et de la priorité donnée à l'expulsion des Juifs.

Il semble convaincu des origines aryennes de certains Tsiganes dits de « race pure », ceux classés « Z ». Aussi, le 16 décembre 1942, lorsqu'il promulgue le décret intitulé « Décret d'Auschwitz » dont la conséquence est la déportation de 13 000 Tsiganes vers le camp spécial à Birkenau, les Tsiganes « purs » estimés à 10 % par le docteur Ritter sont préservés. Himmler pense même leur redonner une certaine autonomie dans une zone qui leur serait assignée quelque part dans le centre de l'Europe.

Ce traitement spécial accordé par Himmler est contesté au sein de l'appareil nazi, notamment par Martin Bormann, chef de la chancellerie du parti, qui lui écrit le 3 décembre 1942 : « Je considère le point de vue de vos experts comme exagéré. Un traitement si particulier pour les Tsiganes de race pure représenterait un changement fondamental par rapport aux mesures actuellement appliquées pour combattre le fléau tsigane et ne serait pas compris par la population et dans les rangs inférieurs de la direction du parti. Le Führer n'approuverait pas non plus qu'une partie des Tsiganes retrouvent leurs anciennes libertés ».

Himmler est convoqué par Hitler le 6 décembre 1942

afin de s'expliquer sur la question des Tsiganes « purs ». Il semble qu'il ait réussi à le convaincre puisque les Tsiganes classés « Z » sont, en fin de compte, épargnés par la déportation à Auschwitz.

Des directives précisant le décret d'Auschwitz sont distribuées par le RKPA (bureau de la police criminelle) à la KRIPO (police criminelle) chargée d'arrêter les Tsiganes. Les catégories suivantes ne sont pas déportées :

- les Tsiganes de race pure,
- les *Zigeuner-mischling* dont la pureté a été accordée par le décret du 13 octobre 1942,



Circulaire signée Heydrich et ordonnant le 1<sup>er</sup> transport de Tsiganes vers le Gouvernement Général de Pologne.

– les Tsiganes mariés avec des personnes de sang allemand,

– les Tsiganes socialement adaptés avant le recensement de 1938 (emploi régulier, résidence permanente). Une enquête auprès du voisinage, des services sociaux, des employeurs... est effectuée par la KRIPO,

– les Tsiganes qui avaient été exemptés des règlements sur les Tsiganes par le RKPA,

– les Tsiganes qui étaient au service militaire ou qui avaient été rendus à la vie civile suite à une blessure ou avec des décosations durant la Seconde Guerre mondiale,

– les Tsiganes travaillant pour l'effort de guerre,

– les épouses et enfants des Tsiganes des catégories 3-7,

– les Tsiganes dont la KRIPO locale estime nécessaire une suspension,

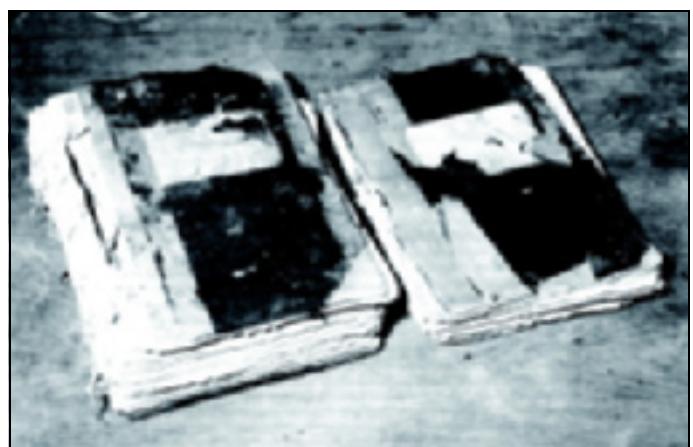
– les Tsiganes qui pouvaient prouver une citoyenneté étrangère.

La KRIPO dispose d'une grande liberté pour décider qui doit être déporté ou exempté. Néanmoins, les choix sont parfois aléatoires. Ainsi, des combattants du front de l'Est se retrouvent à Auschwitz, parmi eux un sous-officier décoré de la « Croix de fer ». Quoiqu'il en soit, en novembre 1942, le RKPA a établi le nombre de Tsiganes de « race pure » à 1 097 auxquels il faut ajouter 3 000 autres de sang métissé considérés comme socialement « adaptés ». D'après les calculs effectués par Guenter Lewy (voir bibliographie) en novembre 1942, le RKPA indique qu'il y a 28 627 Tsiganes dans le Reich. Selon les registres officiels (*Hauptbücher*) du camp tsigane d'Auschwitz-Birkenau, qui furent enterrés par des déportés employés au secrétariat et récupérés après la guerre, 13 080 Tsiganes



*Anton Reinhardt, Alfons Lampert et Emil Christ, après leur exclusion de la Wehrmacht furent envoyés à Auschwitz. (Musée d'Auschwitz)*

allemands ont été enregistrés dans le camp. Cela signifierait qu'environ 15 000 Tsiganes auraient échappé à la déportation. Malgré une marge d'erreur probable, le chiffre reste néanmoins significatif.



*Les registres enterrés et retrouvés après la libération. (Musée d'Auschwitz)*



*Certificat d'exclusion de la Wehrmacht.*

## **La déportation des Tsiganes à Auschwitz -Birkenau**

Selon le Mémorial d'Auschwitz, entre le 26 février 1943, date du premier convoi de Tsiganes (de toutes nationalités) en provenance de Buchenwald, et décembre 1943, 18 738 Tsiganes sont enregistrés à Birkenau. Si l'on ajoute les 2 000 connus par les listes de transport mais non



*Déportation des Tsiganes de Remscheid pour Auschwitz en mars 1943. (Musée d'Auschwitz)*

enregistrés, le total se monte à 20 943 déportés dans le « camp des familles **tsiganes** ». 13 000 sont allemands, 4 000 tchèques, 1 500 polonais et les autres de différents pays, dont 145 Français partis de Malines en Belgique.

Contrairement aux Juifs, les Tsiganes ne sont pas soumis à la « sélection » à Birkenau. Ils sont parqués en famille dans des baraquements (*Blocks*) initialement conçus pour servir d'écuries. À leur arrivée, ils sont tatoués avec un « Z » précédant le numéro. Ils sont tondus mais ont l'autorisation de laisser repousser leurs cheveux. Ils conservent leurs vêtements sur lesquels est cousu le triangle noir des « asociaux ». Les Tsiganes sont moins astreints au travail que les autres catégories de déportés. Le surpeuplement, le manque d'hygiène, la vermine et la sous-alimentation provoquent de nombreux décès notamment en raison des épidémies de typhus. En mai 1943, le camp pour familles est mis en quarantaine.

Les conditions de détention des Tsiganes sont aussi misérables que celles des autres détenus notamment en matière d'assistance médicale. Pourtant, le fait qu'ils restent en famille, qu'ils travaillent moins et qu'ils jouent parfois de la musique pour leurs gardiens les font considérer comme des sortes de privilégiés dans le camp.

## **Les expériences médicales du docteur Mengele sur les Tsiganes à Birkenau**

Né en 1911, Josef Mengele est docteur en anthropologie à 24 ans et en médecine à 27 ans. Il est très tôt convaincu, comme les hygiénistes raciaux nazis, des origines génétiques des différences raciales et sociales. Il va se servir d'expériences sur des paires de jeunes jumeaux juifs et tsiganes pour prouver la primauté de l'inné sur l'acquis.

Nommé médecin en chef du camp des Tsiganes en mai 1943, il étend ses sinistres expériences à cette nouvelle « population cobaye » qui lui tombe sous la main en utilisant particulièrement les enfants jumeaux. Les détenus sont photographiés et parfois dessinés pour mettre en évidence leurs caractéristiques anthropologiques. Ensuite, ceux et celles qui ont été utilisés pour les expériences sont le plus souvent assassinés par injection de phénol et disséqués.

Mengele fait également aménager une sorte de « jardin d'enfants » dans les baraqués 29 et 31 où plusieurs centaines d'enfants tsiganes de moins de six ans sont nourris et peuvent jouer, mais constituent en réalité une réserve de cobayes. Mengele étudie en particulier une maladie qui frappe massivement les enfants au cours de l'été 1943 : le « noma », maladie gangrénante qui laisse des trous dans la peau et les joues. Il inocule aussi la malaria à des détenus afin d'étudier leurs réactions immunitaires.

*Rapport de travail. On constate que 70 Tsiganes sont enregistrés le 26 avril 1943 (colonne à gauche).*

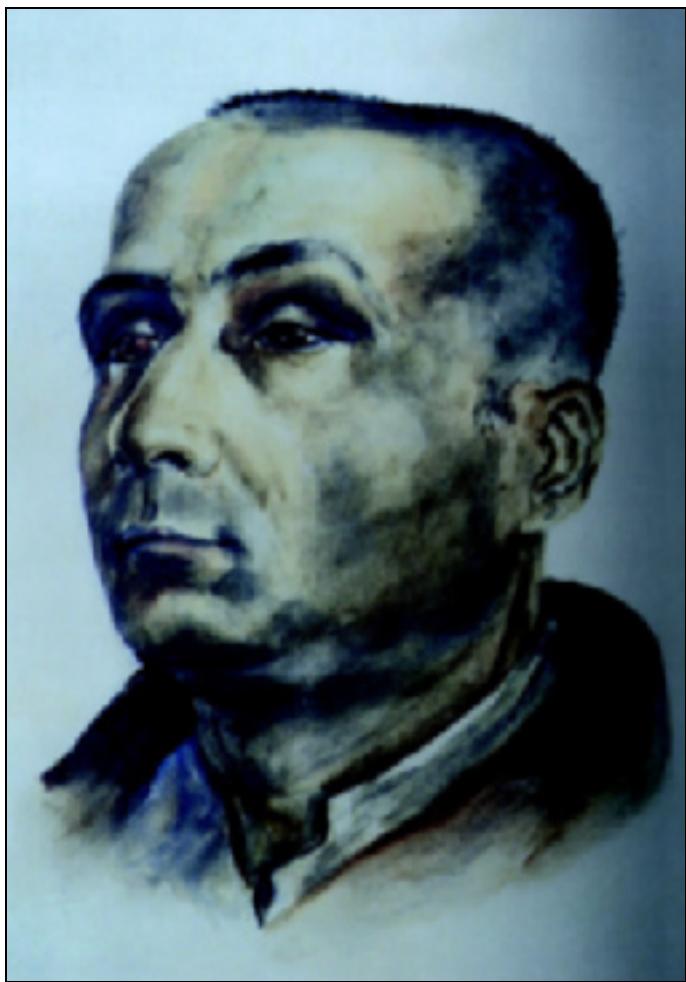


*Johanna et Erdmann Schmidt, victimes des expériences de Mengele.  
(Musée d'Auschwitz)*

## **La liquidation du camp des familles tsiganes**

Dès mars 1943, 1 700 Tsiganes, hommes, femmes et enfants, arrivés quelques jours avant et non enregistrés, sont gazés. Le 25 mai suivant, 1 035 Tsiganes présumés atteints du typhus, sont gazés à leur tour.

Toutefois, à partir du printemps 1943, le besoin croissant de main-d'œuvre conduit à une mise au travail d'un nombre de Tsiganes de plus en plus important dans différents camps et *Kommandos*. Ainsi, entre avril et juillet 1944, 3 500 d'entre eux sont transférés vers d'autres camps, dont 884 hommes à Buchenwald et 473 femmes à Ravensbrück. Par crainte d'une révolte, les SS transfèrent



*Portraits de Tsiganes dessinés sur ordre de Mengele. (Musée d'Auschwitz)*



progressivement les plus jeunes hommes du camp des Tsiganes soit vers le camp d'Auschwitz I, soit vers d'autres unités de travail.

Dans la nuit du 2 au 3 août 1944, les 2 898 derniers occupants du camp des familles tsiganes, en majorité des femmes, des enfants et des personnes âgées, sont exterminés dans les chambres à gaz de Birkenau.

La raison de leur élimination reste incertaine. Plusieurs facteurs ont pu jouer parmi lesquels la nécessité de faire de la place pour les Juifs déportés de Hongrie semble avoir pesé plus que d'autres.

Globalement, sur les 23 000 Tsiganes détenus à Birkenau, 5 600 sont gazés, 14 000 meurent de maladies, de mauvais traitements ou des suites des expériences médicales, les autres étant transférés dans d'autres composantes du système concentrationnaire.



Photos du ghetto tsigane à Lodz. (Musée d'Auschwitz)

## La déportation dans les autres camps du Reich

La présence de Tsiganes dans tous les camps du Reich est un fait. Les premiers Tsiganes sont déportés dès 1938 au cours de l'opération destinée à interner les « oisifs ». Aucune source ne permet toutefois de les dénombrer avec précision car, la plupart du temps, ils sont arrêtés en tant qu'asociaux et non en tant que tsiganes. De façon assez systématique dans tous les camps, la population tsigane sert à des expériences pseudo-médicales. On sait qu'en avril et août 1944, un millier d'entre eux sont transférés d'Auschwitz à Buchenwald et qu'en janvier 1941, 550 femmes Tsiganes arrivent à Ravensbrück. En novembre 1943, deux transports d'une centaines de Tsiganes chacun arrive à Natzweiler pour des expériences sur un nouveau vaccin contre le typhus.

À Mauthausen, on recense 1 087 Tsiganes en septembre 1939 et deux convois de 122 Tsiganes arrivent respectivement en juin et en juillet 1941 en provenance de Buchenwald.

La commission des crimes de guerre de Pologne fait état de 5 000 Tsiganes assassinés au centre de mise à mort de Chelmno.



Exécution de Tsiganes en Pologne (Musée d'Auschwitz).

## L'extermination des Tsiganes hors du territoire du Reich

### - Pologne

D'après l'historienne polonaise Borgumila Michalewicz, de nombreux Tsiganes sont enfermés dans les ghettos de Varsovie et surtout de Lodz, où un espace leur est réservé dès l'automne 1941 (voir document). 5 000 Tsiganes y cohabitent donc avec 20 000 Juifs. Ils sont ensuite pour la plupart envoyés vers les centres d'extermination du « Triangle de la mort » : Treblinka, Sobibor, Majdanek, Belzec et Auschwitz. Mais, la plupart des 35 000 victimes tsiganes polonaises sont massacrées dans des forêts.

### - Tchécoslovaquie

Depuis un décret de 1927, les Tsiganes doivent détenir une carte d'identité les définissant comme Roms et sont aussi fichés par la police criminelle. Ils sont ensuite

regroupés dans plusieurs camps d'internement dont les deux plus importants sont ceux de **Lety** et de **Hodonin**. Ces camps sont destinés aux « asociaux » en général mais environ 25 % des détenus sont tsiganes. Ils sont isolés dans un quartier à part. Selon Claire Auzias (voir bibliographie), sur les 1 200 Tsiganes enregistrés à Lety, 30 % sont relâchés ou s'évadent, 26 % périssent sur place et 44 % sont déportés à Auschwitz. 1 350 Tsiganes sont par ailleurs internés à Hodonin.



Camp de Lety en 1940. Il ne sera réservé exclusivement aux Tsiganes qu'à partie de 1942. (Musée d'Auschwitz)

### - URSS

Contrairement aux Juifs et aux communistes soviétiques, les Tsiganes ne sont pas systématiquement traqués par les *Einsatzgruppen* sur les arrières de la Wehrmacht. Ceux qui sont capturés sont néanmoins massacrés, souvent comme espions potentiels. Les rapports secrets les mentionnent clairement. En Crimée, environ 2 000 Tsiganes sont

massacrés dont un millier proviennent du quartier rom de Simferopol, capitale de la péninsule, gazés dans des camions aménagés de la Wehrmacht en décembre 1941. Dans les Pays baltes, la totalité des Tsiganes de Lituanie et d'Estonie, soit 2 000 personnes en tout, est éliminée de même que la moitié des Tsiganes lettons soit 1 500 personnes. Le nombre de victimes en Ukraine et en Russie est évalué à 34 000.

### - Serbie, Croatie

La Serbie est envahie le 6 avril 1941 et, très vite, les Tsiganes sont pris comme otages aux côtés des Juifs en cas de représailles à l'assassinat de soldats allemands. Environ 1 000 d'entre eux sont exécutés. La Serbie est l'un des rares pays où la discrimination et l'exclusion « légales » associent Juifs et Tsiganes. Ces derniers doivent porter un brassard jaune avec la mention *Zigeuner*.

En Croatie, en revanche, le nombre de victimes est beaucoup plus élevé sous le régime pro nazi d'Ante Pavelic. Ce dernier ordonne, à partir de mai 1942, la déportation des Tsiganes dans le **camp de Jasenovac**. Le nombre de morts est estimé à environ 40 000.

### - Roumanie

La Roumanie est dirigée par le pronazi, Ion Antonescu (1882-1946) de septembre 1940 à 1944. D'après un recensement effectué en 1942, le pays compte à cette date 208 700 Tsiganes. Antonescu adhère pleinement aux théories raciales et eugénistes de l'Allemagne hitlérienne. L'université de Cluj publie ainsi pendant toute la guerre un « Bulletin de biopolitique eugéniste » et Ion Facaoraru, universitaire de renom en Roumanie, ne cesse de mettre en garde contre « l'appauvrissement génétique du peuple roumain ». En août 1942, 11 441 Tsiganes nomades sont déportés en Transnistrie, dans l'est de la Roumanie. En septembre, plus de 13 000 sédentaires sont déportés à leur tour. Au total, sur l'ensemble du territoire roumain, on estime entre 35 000 et 50 000 les Tsiganes morts de faim, du typhus ou de mauvais traitements.

### En France

Pendant la « Drôle de guerre » de septembre 1939 à mai 1940, la méfiance des autorités françaises (préfets, maires) se trouve accrue à l'égard des Tsiganes en raison de leur nomadisme qui porte à les suspecter d'espionnage potentiel, alors même que beaucoup parmi eux, en âge de l'être, sont mobilisés.

**Le 6 avril 1940**, un décret interdit la libre circulation des nomades sur l'ensemble du territoire métropolitain, pour la durée de la guerre. La population tsigane est alors soit assignée à résidence dans le cas des sédentaires, soit contrainte de se rendre dans une ville désignée au sein de chaque département, dans les cas de nomadisme.

Après la défaite de juin 1940, les autorités d'occupation exigent le regroupement et l'internement dans des camps surveillés par la police ou la gendarmerie française de tous les individus « suspects ». Les préfets, responsables de la mise en œuvre de cette mesure qui vise non seulement les Tsiganes mais aussi les étrangers, réfugiés pour la plupart, ne se pressent pas. Ainsi, avant le printemps 1942, aucun camp de nomades n'est organisé en zone sud. Les Tsiganes expulsés d'Alsace (zone annexée par l'Allemagne) vers la

Sicherheitspolizei und SD - Einsatzgruppe B -	
<u>Tätigkeit - und Ingübericht</u>	
zur die Zeit vom 16. bis 31. Januar 1943.	
<u>Sonderkommando</u>	
Sonderkommando Ta	<u>64 Personen</u> , darunter 2 Juden 41 Branden und 21 sonstige Reichsfeinde.
Sonderkommando Tb	<u>92 Personen</u> , darunter 92 Sigruber.
Sonderkommando Tc	<u>174 Personen</u> , darunter 2 Juden 100 Branden 5 Kommunisten 3 Asessine und 14 sonstige Reichsfeinde.
Einsatzkommando 8	<u>125 Personen</u> , darunter 14 Juden und 111 Branden.
Einsatzkommando 9	<u>355 Personen</u> , darunter 9 Juden 275 Branden 26 Sigruber 1 Asessine und 14 sonstige Reichsfeinde.

Rapport de Einsatzgruppe B sur l'activité du 16 au 31 janvier 1943.  
Le Sonderkommando 7C a tué 92 Tsiganes et l'Einsatzkommando 9 en tué 28.



Rapport de gendarmerie. On constate que le mari est mobilisé.  
(Document fourni par Jean-Louis Bauer)



Carte des camps d'internement pour nomades.  
(Carte de Denis Peschanski)

« zone libre » par les autorités allemandes sont internés dans les camps d'Argelès, de Rivesaltes et du Barcarès. Ils ne sont pas directement menacés par les mesures répressives de Vichy, à l'inverse des étrangers, des francs-maçons et des communistes. Pourtant, entre 3 000 à 6 000 Tsiganes (3 000 selon Denis Peschanski, 6 000 selon Marie-Christine Hubert) sont internés une ou plusieurs fois entre 1940 et 1946, dans 27 camps d'internement, dont 22 exclusivement réservés aux Tsiganes. Ces camps sont majoritairement situés dans l'ouest et le centre-ouest de la France et leurs capacités d'accueil varient de quelques dizaines à Rennes, à plus de 1 000 à Montreuil-Bellay près d'Angers.

Cette population vit son internement avec le sentiment d'une profonde injustice. Elle ne comprend pas pourquoi les autorités françaises internent des femmes et des enfants qui n'ont rien fait, dont les pères et les maris sont souvent prisonniers de guerre dans des Stalags et dont certains sont des vétérans décorés de la Première Guerre mondiale. Dans la France soumise aux pénuries, les conditions d'existence des internés sont misérables. Contrairement à d'autres types d'internés, ils reçoivent peu de colis ou d'aide de l'extérieur. Ils sont mal soignés et vivent dans des conditions d'hygiène déplorables. Ponctuellement, les enfants reçoivent de rares cours. Les camps sont souvent situés à l'écart des villes et des villages, en pleine campagne, renforçant chez les internés le sentiment d'isolement et d'abandon. Les archives de plusieurs départements montrent que derrière de tenaces préjugés séculaires sur la « saleté » ou la « paresse » traditionnelle des Tsiganes, les responsables administratifs et sanitaires des camps ont souvent dénoncé des situations qu'ils qualifiaient de difficiles et d'ingérables par manque de moyens.

## Le sort des Tsiganes français

Contrairement aux Juifs de France, l'objectif de l'internement des Tsiganes français n'a jamais été la déportation vers l'Allemagne. On ne connaît que deux transports vers les camps de concentration du Reich :

**Le 15 janvier 1944**, le convoi Z quitte Malines en Belgique pour Auschwitz, avec 351 Tsiganes dont 145, issus du Nord-Pas-de-Calais, se déclarent Français. Ils ont été enregistrés à Birkenau et placés au camp BIIe pour familles tsiganes. On ne connaît pas avec certitude la raison pour laquelle a été organisé ce transport unique au départ de la Belgique. Seuls douze déportés ont survécu.

**Le 13 janvier 1943**, 70 hommes âgés de 16 à 60 ans sont transférés du camp de Poitiers à celui de Compiègne pour être déportés vers l'Allemagne. L'objectif n'est pas d'éliminer ces hommes mais de les envoyer travailler en Allemagne au titre de « la relève ». Les autorités municipales de Poitiers utilisent le camp d'internement proche de leur ville pour compléter une liste plutôt que d'envoyer leurs administrés. Pour la plupart, ils arrivent en camp de concentration. C'est le cas d'Antoine Bauer, qui part de Poitiers dans le groupe des « 70 », est enregistré à Sachsenhausen dix jours plus tard, le 23 janvier 1943 et libéré en juillet 1944.

D'une part, les autorités nazies ne souhaitent pas étendre le régime de semi liberté des travailleurs de la Relève à des

## Les principaux camps d'internements pour Tsiganes en France

NOM	ENTRÉE EN ACTIVITÉ POUR LES TSIGANES	LOCALISATION	NOMBRE D'INTERNES (environ)	PARTICULARITÉS
Poitiers	Novembre 1940	Vienne	850	Transfert à Montreuil-Bellay en décembre 1943. Jusqu'au 18 juillet 1942, camp d'internement mixte Juifs/Tsiganes/ réfugiés espagnols mais séparés par des barbelés.
Moisdon-la Rivière	7/11/1940	Loire-inférieure	100	Sur une ancienne forge de mineraux de fer. Conditions très difficiles. Transfert à Mulsanne en mars 1942.
Camp des Alliés	22/11/1940	Charente (4 km d'Angoulême)	200	Construit en 1939 pour les réfugiés espagnols, servit aux Français pendant l'Exode par la suite. Dernier camp fermé, en mai 1946.
Linas-Montlhéry	27/11/1940	Région parisienne	250	Pour les refoulés du littoral normand par les Allemands.
« La Morellerie »	4/12/1940	Avrillé Les Ponceaux, Deux-Sèvres	298	Transfert à Montreuil-Bellay en novembre 1941.
Jargeau	Mars 1941	Loiret	600	Fermeture en décembre 45
Montreuil-Bellay	Décembre 1941	Maine-et-Loire	De 258 en novembre 1941 à 1043 en octobre 1942	De novembre 41 au 15 janvier 1945, date de sa fermeture, il y eut en permanence de 500 à 700 internés.
Arc et Senans	Mars 1942	Doubs	160 à 180	
Mulsanne	15/4/1942	Sarthe	711 en juin 1942	Construit pour recevoir ceux de Moisdon et de Linas-Montlhéry. Fermé en août 42 et transfert à Montreuil-Bellay.
Saliers	Novembre 1942-octobre 44	Bouches-du-Rhône	700	

Tableau : Pierre Jautée.

Tsiganes, d'autre part ces derniers n'ont guère envie de travailler pour l'ennemi alors même que leurs familles sont internées en France.

**Le 21 juin 1943**, 38 hommes sont transférés vers l'Allemagne, ce qui porte à **108** le total des Tsiganes déportés depuis Poitiers.

La libération du territoire n'a pas signifié pour autant le retour à la liberté pour de nombreux Tsiganes. En effet, les autorités françaises profitent de la situation de guerre pour tenter de sédentariser le plus possible ce monde du « voyage » et, à mesure de la libération du territoire, n'autorisent que les sédentaires à rentrer chez eux. Les autres attendront fin 1945, comme ceux du camp de Jargeau, libérés à la veille de Noël. Les tout derniers internés à être libérés sont ceux du camp des Alliés, libérés en mai 1946.

Hormis les Tsiganes mobilisés, c'est-à-dire les hommes en âge de l'être, qu'ils soient sédentaires ou nomades, et ceux expulsés d'Alsace par l'occupant, la plupart des Tsiganes français ont très rarement l'occasion de voir des Allemands pendant la guerre. Ils sont d'abord regroupés avant la défaite, puis internés dans des camps sous la garde de fonctionnaires français. Leur amertume est d'autant plus grande aujourd'hui de constater que la République tarde à reconnaître cette injustice et à la réparer.

## La Mémoire de la Déportation des Tsiganes en Europe

La recherche historique sur la persécution et la déportation des Tsiganes débute véritablement dans les années 1990 et elle est le plus souvent le fait d'historiens qui ne sont pas eux-mêmes des Tsiganes. Elle est encore très incomplète.

Contrairement aux autres catégories de rescapés des camps, les Tsiganes ne sont pas structurés en associations d'anciens internés ou d'anciens déportés, ni en France ni ailleurs. C'est une des raisons pour laquelle l'*Holocaust Victim Assets Litigation* de Washington, qui doit répartir entre les différentes catégories de déportés des camps de concentration les fonds liés à l'or des nazis retrouvé en Suisse, peine à trouver à qui confier les centaines de millions de dollars qui reviennent aux Tsiganes. Il ne dénombre pas moins de 92 organisations ou associations tsiganes à travers le monde, dont aucune ne s'occupe spécifiquement de mémoire des persécutions de la Seconde Guerre mondiale. Surtout elles ne sont pas en mesure de fournir de listes incontestables de victimes, dont le nombre avancé varie entre 250 000 et 500 000. Ces associations ont le plus souvent des difficultés à se fédérer et parler d'une seule voix. Le Congrès de l'Union internationale Rom

qui devrait se réunir tous les quatre ans, n'y parvient en fait que tous les huit ans.

Des institutions importantes comme le Conseil de l'Europe à Strasbourg, ont cependant pris des initiatives ces dernières années en créant notamment, au sein de la Direction générale de l'Education, une « Commission pour la mémoire du génocide tsigane ». La Fondation pour la Mémoire de la Déportation souhaite de son côté initier un travail de mémoire de fond sur la persécution des Tsiganes, en coopération avec les associations existantes ou à créer. Ces dernières ont en effet peu transmis cette mémoire, que ce soit oralement ou moins encore par écrit et c'est le plus souvent à l'intérieur du groupe familial que sont évoqués les événements passés, toujours ressentis comme une injustice.

L'inauguration de l'exposition permanente sur la déportation des Tsiganes, située dans le *Block 13* à Auschwitz I, est récente (2 août 2001). Une plaque du souvenir située à l'intérieur de l'ancien camp BIIe réservé aux familles Tsiganes à Birkenau reste invisible et inaccessible depuis le circuit qu'empruntent les visiteurs et la signalisation de cette partie du camp est d'ailleurs insuffisante. D'après les guides d'Auschwitz, les Tsiganes effectuent peu de pèlerinages sur le site, à l'exception de l'Association des Roms de Pologne.

Le centre le plus actif en Europe sur la mémoire du génocide tsigane est le *Dokumentations-und Kulturzentrum Deutscher Sinti und Roma* d'Heidelberg, en Allemagne, qui est à l'origine du catalogue de l'exposition permanente d'Auschwitz.

Certaines associations de défense des intérêts et de la culture Rom proposent le terme « **Samudaripen** » qui veut dire « tout tuer » ou « meurtre total » en langue romani. On l'emploie pour évoquer le génocide Tsigane pendant la Seconde Guerre mondiale, mais il n'a aucune consonance religieuse ni biblique comme le terme d'origine grecque *Holocauste*, ou celui, hébreu, de *Shoah*. Il exprime plutôt l'idée d'un grand massacre que la volonté de supprimer complètement un peuple.

## La mémoire de la persécution des Tsiganes en France : Les cas de Poitiers (Vienne), Montreuil-Bellay (Maine et Loire) et Saliers (Bouches-du-Rhône)

Le camp de **Montreuil-Bellay**, ouvert en décembre 1941, est le plus grand camp d'internement pour Tsiganes, le seul aussi d'où partit pour Compiègne, le 13 janvier 1943, un convoi de 70 prisonniers, envoyés ensuite à Buchenwald et à Sachsenhausen.

L'histoire de ce camp est bien connue grâce aux travaux de Jacques Sigot et au témoignage de Jean-Louis Bauer, véritable mémoire du camp (où il est interné en 1943) et président de l'association des Victimes tsiganes. Entre 1940 (année de ses dix ans) et 1945, Jean-Louis Bauer connaît quatre camps d'internement avec sa famille : Mérignac, Poitiers, Montreuil-Bellay et Jargeau, d'où il est libéré le 24 décembre 1945.

Grâce à ses efforts auprès des autorités municipales de Poitiers et préfectorales dont relève Montreuil-Bellay dans



Le camp de Montreuil-Bellay en 1944.  
(Archives Jean-Claude Leblé, Jacques Sigot)

le Maine-et-Loire, des cérémonies commémoratives ont lieu maintenant chaque année le 16 juillet à Poitiers, en présence du Préfet de la Vienne, et le 29 avril à Montreuil-Bellay en présence du sous-préfet de Cholet.

À Poitiers, il ne reste aucune trace du camp où a pris place un lotissement d'immeubles. Seule une plaque commémorative en rappelle l'existence, précisant qu'il y eut dans ce camp des Tsiganes et des Juifs. En juillet 1941, par exemple, le camp comptait 821 internés (26 réfugiés espagnols, 444 Tsiganes et 351 Juifs).

Situé en pleine campagne le site de Montreuil-Bellay ne conserve que de rares traces mais l'existence d'un camp y est mieux perceptible. Une stèle commémorative y a été érigée en 1988 non sans de nombreux obstacles. Jean-Louis Bauer souhaiterait un véritable monument et un accompagnement pédagogique de la population et des élèves le visitant.

Le **camp de Saliers**, dans les Bouches-du-Rhône, bénéficie d'une reconnaissance plus marquée. Crée par les autorités de Vichy comme un instrument de propagande pour faire pièce aux critiques qui s'élevaient à l'étranger contre la politique d'enfermement, il devait être construit en style camarguais et les conditions de vie devaient y être « confortables ». Pourtant, mal fini, mal géré et surpeuplé (deux cent cinquante à trois cents détenus s'y entassent en



La construction du camp de Saliers (juin-octobre 1942)  
(Archives départementales des Bouches-du-Rhône)

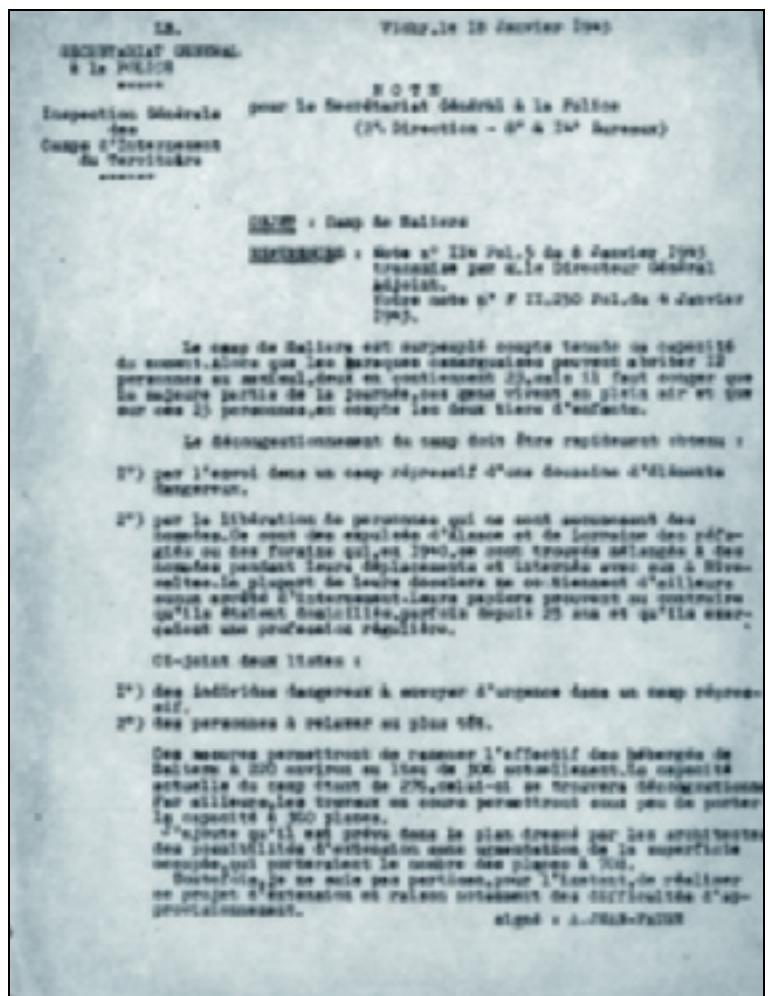
permanence), il offre rapidement des conditions de vie difficiles, en particulier pour les enfants. Si bien qu'en janvier 1943, les autorités estiment nécessaires d'extraire les enfants afin de les placer dans des familles d'accueil ou des institutions religieuses. Le camp ferme officiellement le 15 octobre 1944, mais est déserté dès le mois d'août.

Aujourd'hui, il n'en reste rien. Les bâtiments ont été rasés à l'issue du tournage du film « *Le salaire de la peur* » en 1952, auquel le camp a servi de décor.

La mémoire du camp est portée par Esméralda Romanez, présidente de l'association Samudaripen, et déléguée pour la France au sein du Conseil de l'Europe, au forum des Roms et des Gens du voyage. Esméralda Romanez se rend également dans les collèges et les lycées de son département afin d'expliquer l'existence du camp. Elle s'appuie sur un très bon dossier pédagogique élaboré par les Archives départementales et le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

La municipalité d'Arles et le Conseil général des Bouches-du-Rhône ont fait réaliser le **seul monument existant en France** sur l'internement des Tsiganes. Malgré une implantation critiquable à 500 mètres de l'emplacement réel du camp et une inscription peu satisfaisante, ce monument a valeur d'exemple et il est permis d'espérer que d'autres suivront pour entretenir et expliquer la mémoire des persécutions tsiganes en France.

#### Dossier réalisé par Pierre Jautée



Note du Secrétariat général à la police sur le décongestionnement  
du camp. 18 janvier 1943.  
(Archives départementales des Bouches-du-Rhône)



Photos (avant et arrière) du monument.  
(Photos : Bernhard Trautwein)



## Sources documentaires et bibliographiques

- **Henriette ASSEO**, *Les Tsiganes, une destinée européenne*, Collection Découverte, Gallimard, Paris, 1994.
- **Henriette ASSEO**, *De la « science raciale » aux camps. Les Tsiganes dans la Deuxième Guerre mondiale*, tome 1, collection Interfaces, Centre de recherches Tsiganes, CRDP Midi-Pyrénées, 1997.
- **Henriette ASSEO**, *Le sort des Tsiganes en Europe sous le régime nazi*, in Revue d'histoire de la Shoah, n° 167, sept.-déc. 1999.
- **Claire AUZIAS**, *Samudaripen, le génocide des Tsiganes*, L'Esprit frappeur, Paris, 2004.
- **Francis BERTRAND, Jacques GRANDJONC**, *Un ancien camp de bohémiens : Saliers*, in *Les Camps en Provence, exil, internement, déportation, 1933-1942, Alinéa*, Aix-en-Provence, 1984.
- **Isabelle DEBILLY**, *Un camp pour les Tsiganes, Saliers, Bouches-du-Rhône, 1942-1944*, dossier pédagogique n° 6, Archives départementales, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, 2001.
- **Emmanuel FILHOL**, *La Mémoire et l'oubli : l'internement des Tsiganes en France 1940-1946*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- **Marie-Christine HUBERT**, *Les Tsiganes en France, 1939-1946, assignation à résidence, internement, déportation*, 4 tomes, Université de Paris X Nanterre, 1997.
- **Marie-Christine HUBERT**, *Les réglementations anti-tsiganes en France et en Allemagne, avant et pendant l'Occupation*, in Revue d'histoire de la Shoah, n° 167, sept.-déc. 1999.
- **Donald KENRICK, Grattan PUXON**, *Destins gitans*, Gallimard, Paris, 1972, réédité en 1995.
- **Paul LEVY**, *Un camp de concentration français : Poitiers 1939-1945*, SEDES, Paris, 1995.
- **Guenter LEWY**, *La persécution des Tsiganes par les Nazis*, Les Belles lettres, Paris, 2003.
- **Borgumila MICHELEWICZ**, *Lholocauste des Tsiganes en Pologne*, in *Tsiganes : identité, évolution*, sous la direction de Patrick Williams, Syros, Paris ; 1989.
- **Denis PESCHANSKI**, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, coll. Histoire du xx<sup>e</sup> siècle, CNRS, 1994.
- **Mathieu PERNOT**, *Un camp pour les bohémiens. Mémoire du camp d'internement pour nomades de Saliers*, Actes Sud, Arles, 2001.
- **Revue d'études tsiganes**, *France : l'internement des Tsiganes*, n° 2, 1995, Paris.
- **Jacques SIGOT**, *Ces barbelés oubliés par l'histoire... Un camp pour les Tsiganes... et les autres*, Montreuil-Bellay 1940-1945, Wallada, Bordeaux, 1994.
- **Franck SPARING**, « *Les camps tsiganes. Genèse, caractère et importance d'un instrument de persécution des Tsiganes sous le nazisme* », coll. Interface, Centre de recherches tsiganes, CRDP Midi-Pyrénées, 1997.
- **Mickael ZIMMERMANN**, *La Solution national-socialiste de la « Question tsigane » 1933-1945*, in *Revue d'études tsiganes*, n° 18/19, 2004, Paris.
- **ROMANI ROSE**, *The National Socialist genocide of the Sinti and Roma*, Catalogue of the permanent exhibition in the State Museum of Auschwitz (Catalogue de l'exposition permanente du Musée d'Auschwitz), Dokumentations und Kulturzentrum Deutscher Sinti und Roma, Heidelberg, 2003.

## Communiqué de la Fondation à propos du Livre-Mémorial

La Fondation fait connaître qu'il reste environ une centaine de collections disponibles du *Livre-Mémorial* (quatre tomes) édité en 2004 aux éditions Tirésias. Il est possible d'en faire l'acquisition à tarif réduit (60 € au lieu de 160 €, port compris). Cette acquisition permet en outre d'obtenir gracieusement l'envoi du cédérom de mise à jour 2006, en cours de réalisation.

(commande à Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 30, boulevard des Invalides 75007 Paris, joindre titre de paiement).

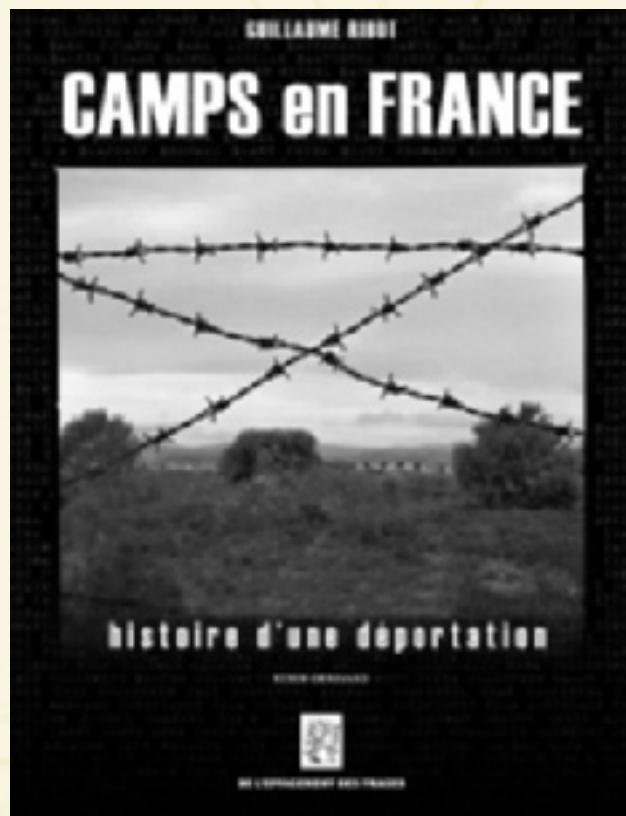
# CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION

L'ouvrage « Camps en France. Histoire d'une déportation », contribuant à l'important travail engagé par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) qui consiste à recenser les lieux d'internement créés, entre 1938 et 1945, en France, va voir le jour.

**La sortie éditeur est prévue pour le deuxième trimestre 2008.**

Ce livre entend présenter sous une forme novatrice la logique du système d'internement de l'Etat de Vichy. L'histoire d'une partie des camps d'internement français est racontée à travers l'histoire d'un homme : Gerhard Kuhn. Ce Juif allemand, expulsé d'Allemagne en 1940, a traversé 5 années d'internement et de déportation, dont 2 sur notre territoire, dans différentes camps mis en place par le gouvernement de Vichy : Gurs, Rivesaltes, Groupement de travailleurs étrangers de Saint-Privat (133<sup>e</sup> GTE), Fort Barraux, Drancy puis Auschwitz.

La reproduction de documents administratifs originaux démontrent implacablement l'implication du gouvernement de Vichy. L'histoire universelle est ramenée à celle d'un homme au travers des documents nominatifs concernant Gerhard Kuhn. En parallèle, le photographe Guillaume Ribot nous questionne sur l'effacement des traces des lieux de mémoire en proposant des images contemporaines de chacun des lieux précités. L'historien Tal Brüttmann présentera chacune de ces structures. La préface de l'ouvrage sera rédigée par Denis Peschanski, Directeur de recherche au CNRS (centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, Paris-1).



Ce projet a pu être mené à terme grâce à l'appui de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, le Ministère de la Défense, l'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, délégation de l'Isère (AFMD 38) et le Conseil Général de l'Isère.

Le livre se présente en un volume de 240 pages. Il vous est proposé pour un montant souscripteur de 20 € (frais de port en sus). Le prix public de vente sera ensuite de 30 €.

Si vous souhaitez acquérir cet ouvrage en tant que souscripteur, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser, **avant le 31 mars 2008**, votre commande et votre titre de paiement à l'adresse suivante :

## BON DE SOUSCRIPTION

Bon de souscription à envoyer à la Fondation pour la Mémoire de la Déportation - 30 bd des Invalides - 75007 Paris

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Je commande  livre(s) « Camps en France » au prix de 20 € + 4,98 € de frais de port par exemplaire et je joins mon chèque libellé à l'ordre de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

Signature (obligatoire)